

Lomproz et Marguerite

par

Arsène HOUSSAYE

On m'a remis tout à l'heure, aux archives de la petite ville de Bruyères, les pièces d'un jugement horrible dont Walter Scott, avec sa merveilleuse poésie, eût fait un beau roman. Pour moi, je me contente de raconter cette cause, digne d'être célèbre, en pur et simple historien qui écrit sur pièces authentiques. N'est-il pas curieux d'assister scène par scène à un procès criminel du seizième siècle, jugé sans appel par le maire d'une petite ville qui avait droit de haute justice ? La première pièce est un procès-verbal d'enquête scellé aux armes de Bruyères, signé et paraphé par tous les ayants droit, pour me servir du terme consacré. Par cette enquête, nous voyons un paisible intérieur de paysan vivant sans peine de sa moisson et de sa vendange. Pas un seul meuble de luxe ; c'est la simplicité patriarcale ; mais au moins la sombre misère n'est jamais entrée là.

C'est le soir du 25 novembre 1676 ; le couvre-feu vient de sonner ; le vent d'automne bat les contrevents ; dans une grande cheminée qui semble élevée par des géants se consomment quelques racines de hêtre ; une lampe de fer, pendue à un clou dans la cheminée, éclaire faiblement la chambre où se dessinent les ombres des maîtres du logis. L'homme tisonne le feu, la femme file à la quenouille ; ils devisent presque tout bas. Que disent-ils ? Ils n'ont qu'une fille ; sans doute ils parlent de leur fille. Elle est belle, elle a vingt-deux ans, elle aura une belle vigne en dot ; il est bientôt temps de la marier ; mais, hélas ! les vendanges sont faites.

Après quelques mots sans suite, le père Jehan Meurice et la mère Cyrille de Vesne se regardent en silence, un triste silence. À chaque coup de vent, à chaque bouffée de fumée, à chaque bruit du dehors, ils tressaillent et soupirent. La voix du pressentiment parle tristement à leur âme.

Cet homme a cinquante ans ; il a passé sa jeunesse à un travail sans merci. L'heure est venue pour lui de se reposer un peu, de respirer au haut de la montée, de voir le soleil couchant ; il a planté, il a bâti, il a agrandi le petit héritage de son père ; ses vignes sont les plus belles du coteau ; sa maison élève hardiment un beau pignon sur la grand'rue ; son jardin produit des pêches dignes de la table d'un grand seigneur, du chanvre pour le vêtir lui et les siens, des roses pour parer sa fille les jours de fête. Mais, hélas ! toutes ces richesses, cette vigne dorée, cette maison égayée par ce jardin, cette belle fille qui se pare de roses, toutes ces richesses qui sont le poème de cet homme, le livre qu'il feuillette chaque jour, la poésie qui va rayonner sur sa vieillesse, sont-elles à lui pour longtemps ? les bénédictions du ciel le suivront-elles jusqu'à la tombe ?

Cependant la femme file toujours, toujours l'homme tisonne le feu qui s'éteint. Un bruit de pas se fait entendre.

« Qui vient là ? dit Jean Meurice.

– Je tremble, dit Cyrille de Vesne.

– C'est peut-être Marguerite, qui revient de la veillée avec notre cousin Pierre du Sonnoy.

– Hélas ! » murmure la mère en laissant tomber sa quenouille.

À cet instant la porte s'ouvrit bruyamment. Un homme entra d'un air triste et grave : c'était le maire et justicier de Bruyères, Jacques Buvry, vieillard encore vert, quoique un peu penché en avant, comme ces édifices anciens qui menacent ruine. Il fut suivi de Claude Lerminier, son lieutenant, notaire et garde-scel du roi, de Jehan Vieillard, avant-juré, de Charles Royez, procureur fiscal de la ville, d'Antoine Clément, greffier, enfin d'une sage-femme et d'un sergent.

Jehan Meurice se leva et s'inclina devant cette suite d'hommes noirs, comme on disait alors. Il joua la surprise le mieux qu'il put, les regardant l'un après l'autre avec de grands yeux étonnés. Les visiteurs nocturnes ne se hâtèrent pas de parler. Le sergent et la sage-femme placèrent des chaises de paille en demi-cercle au milieu de la chambre. Chacun s'assit en silence, observant les physionomies de Jehan Meurice et de sa femme.

« Que voulez-vous ? demanda le vigneron avec un peu d'impatience.

– Une table », dit le procureur.

La femme du vigneron se leva lentement, plus morte que vive, déposa sa quenouille sur un bahut où brillaient aux reflets de la lampe une douzaine de plats d'étain, s'avança de l'autre côté de la cheminée et prit une petite table de noyer sous une horloge de bois.

« Voilà, messieurs, dit-elle en dressant la table.

– Faut-il vous servir à souper ? dit Jehan Meurice, voulant montrer sans doute qu'il n'avait pas de frayeur.

– Ouais ! dit le sergent à la sage-femme, nous allons lui servir, à lui, à sa femme et à sa fille, un plat de notre métier. »

Dès que la table fut dressée, le greffier y déposa un encrier, une plume et six feuilles de papier timbré à un sol. Ce papier que j'interroge est orné d'une couronne de roi, d'un cœur enflammé et d'une fleur-de-lys ; de chaque côté de la fleur-de-lys s'échappe une gerbe ; le tout est supporté par une banderole où sont écrits ces mots : *Bailliage du Vermandois*.

Enfin le maire et justicier prit la parole.

« Le procureur de notre justice de Bruyères nous a requis de nous transporter ici à l'effet de connaître la vérité sur l'accouchement de

Marguerite Meurice. Obtempérant à cette réquisition, nous sommes venus savoir ce qui s'est passé.

– Rien, dit la mère en pâlisant. Il a couru de mauvais bruits sur notre fille, mais vous savez ce qu'il faut croire de la méchanceté des commères. Ma fille est à la veillée, filant avec ses compagnes ; voilà tout ce que j'ai à vous dire.

– Faites comparoir votre fille, dit le procureur ; elle nous en apprendra sans doute davantage.

– Non, dit Jehan Meurice avec force ; je suis le maître dans ma maison ; je ne veux pas que ma fille comparaisse devant vous comme une criminelle. Jamais notre famille n'a subi une pareille humiliation.

– Ne faites pas tant de bruit, Jehan Meurice, dit le maire en frappant du pied sur la dalle. La justice est chez elle partout où elle va. Laissez faire la justice. Si vous vous refusez à nous amener votre fille, je vais ordonner au capitaine des gardes de la chercher et de nous la livrer en la salle de justice. Sachez bien que l'innocence ne se cache jamais.

– Eh ! mon Dieu, la pauvre enfant ne cherche pas à se cacher, murmura la mère. Je vous l'ai dit, elle est à la veillée avec les autres à chanter et à rire. C'est bien la peine, sur de mauvais bruits, de la troubler à cette heure-ci.

– Que notre sergent, reprit le maire, aille la prendre à la veillée. »

Jehan Meurice mit son chapeau et marcha vers la porte.

« Pour ne pas faire de scandale et ne pas effrayer ma fille, j'y vais moi-même.

– Allez, nous vous tiendrons compte de la bonne volonté. » Le père sortit sans ajouter un mot. En son absence, les justiciers devisèrent entre eux. Cyrille de Vesne, craignant sans doute d'être interrogée, se donna beaucoup de mouvement pour rallumer le feu qui s'était éteint. Elle jeta sur les cendres un panier de racines, approcha de la lampe des écorces de bouleau et les porta tout enflammées dans l'âtre. Quoique le feu prît gaiement, elle saisit un soufflet de fer et y mit ses lèvres avec ardeur pour se dispenser de répondre.

Au bout de dix minutes, le père revint ; les justiciers virent entrer après lui une grande fille brune d'une beauté presque majestueuse. Quoique un peu pâlie soit par le vent aigu de la soirée, soit par la vue des hommes noirs, soit pour une autre raison, elle avait un éclat frappant ; ses grands yeux noirs jetaient du feu. Les portraits de Charlotte Corday peuvent vous donner une idée de sa coiffure. Son visage, d'un parfait ovale, respirait je ne sais quelle fierté sauvage tempérée par la douceur des lignes. Jamais fleur de jeunesse ne s'était montrée mieux épanouie. Sa bouche, d'habitude fraîche et jolie, mais un peu moins éclatante ce soir-là, laissait voir en souriant des dents blanches comme le lait ; mais les justiciers ne virent pas les dents de Marguerite.

Cependant tous les regards se portèrent à son corsage. Elle avança fièrement vers la cheminée dans l'attitude d'une fille qui n'a rien à craindre ou d'un criminel qui brave son crime et ses juges. Sa taille et sa gorge emprisonnée dans une brassière bleue à ramages n'indiquaient nullement qu'elle fût coupable du crime dont on l'accusait. Elle eût lutté avec une vierge de quinze ans pour la souplesse et la grâce. Pourtant, en y regardant d'un peu près, le procureur fiscal découvrit bien qu'il y avait en elle un peu de contrainte.

Après avoir regardé à la dérobée les sombres visiteurs, elle dit à son père :

« Vous avez bien de la patience d'écouter tous ces corbeaux-là et de répondre à leur croassement. Ils n'ont rien à faire ici.

– Silence, dit le maire d'un ton bref. Madeleine-Marguerite Meurice, vous êtes accusée par notre procureur, sur des bruits divers à lui venus, d'être accouchée avant-hier et d'avoir étouffé votre enfant.

– Quel conte ! dit Marguerite s'enhardissant de plus en plus. Voyez si j'ai la mine d'une femme qui vient d'accoucher. J'ai longtemps été souffrante depuis que je suis descendue dans le vieux lavoir pour y rouir du chanvre ; l'eau m'a glacée et j'ai manqué en mourir.

– Dame Marie Avril, reprit le maire sans tenir compte des paroles de Marguerite, nous vous ordonnons, en votre qualité de sage-femme, de dégrafer la brassière de cette fille et de lui découvrir les seins. »

La sage-femme se leva.

« Jamais ! » s'écria Marguerite en croisant les bras et en pâlisant.

Et comme la sage-femme voulait la toucher :

« Non, non ! reprit-elle d'une voix émue ; écrivez, si vous voulez, que je suis coupable, comme vous le dites ; condamnez-moi et ne me touchez pas. »

Jehan Meurice vint près de sa fille et se tourna vers les justiciers d'un air menaçant.

« Ce que nous voulons, dit le maire sans s'émouvoir, nous le voulons bien, car nous sommes guidés par un devoir sacré. La justice des hommes avant la justice de Dieu. Ainsi ne perdons pas de temps en vaine simagrée.

– Eh bien ! que la justice se fasse dit le père ; je ne sais rien, mais je réponds de ma fille.

– Sainte Vierge ! » murmura la mère en faisant le signe de la croix.

Voyant bien qu'il fallait obéir, Marguerite dégrafa sa brassière et découvrit son sein en se détournant ; mais il lui fut enjoint de se retourner devant les justiciers (entre parenthèse, ne vous semble-t-il pas que la justice de Bruyères avait un peu de cette curiosité chatouilleuse dont parle Rabelais ?). Je reproduis ici le passage de l'enquête :

« Avons enjoint à la sage-femme de visiter sur-le-champ et en notre présence les seins de ladite Marguerite. Laquelle sage-femme, pressant lesdits seins, nous a fait voir qu'il en sortait abondamment du lait, lequel ayant jailli jusque sur le papier tenu par notre greffier. »

En effet, sur la marge de l'enquête, une ou deux gouttes de lait ont laissé un témoignage pour les races futures. Ô Marguerite, que n'avez-vous donné ce lait à votre enfant !

Le maire reprit la parole.

« Marguerite, à cette heure, il est hors de doute que vous êtes accouchée avant-hier. Il faut nous dire ce que vous avez fait de votre enfant ? »

Marguerite, qui était devenue immobile et silencieuse comme une statue, se laissa tomber sur une chaise en sanglotant.

« Si votre fille ne veut répondre, reprit le maire en s'adressant au père et à la mère, répondez donc pour elle.

– Nous ne savons rien, répondit Jehan Meurice ; elle a passé l'autre nuit à se plaindre, et, comme je ne suis pas médecin, je n'ai pu y rien faire, je me suis contenté de prier Dieu pour elle.

– Marguerite, encore une fois, qu'avez-vous fait de votre enfant ? »

Après un silence de mort :

« Venez », dit-elle en se levant.

Elle alluma un fallot, et ouvrit la porte du jardin qui touchait à la maison. Le procureur, le sergent et la sage-femme la suivirent dans le jardin. Le maire, son lieutenant et l'avant-juré demeurèrent « pour observer les gestes desdits Jehan Meurice et Cyrille de Vesne ».

Arrivée dans un coin du jardin, Marguerite murmura d'une voix mourante tout en s'appuyant contre le tronc d'un arbre.

« Voyez, là, sous cette pierre. »

À la lueur du fallot, le sergent souleva la pierre et découvrit dans le sable un petit enfant tout nu ne portant aucun signe de mort violente. La sage-femme le prit dans son tablier.

– Vous l'avez donc tué ? demanda le procureur à Marguerite.

– Tué ! oh ! non, car voilà comment il est venu au monde. Je souffrais comme une martyre, j'étais agenouillée devant mon lit, me croyant à ma dernière heure ; il est venu, je l'ai pris dans mes mains, ne sachant ce que j'avais là. Il était comme vous le voyez. »

On rapporta l'enfant à la maison ; on procéda à un long interrogatoire. « Pendant lequel ladite Marguerite se jetait de côté et d'autre avec désespoir, comme pareillement ledit père et ladite mère. Ensuite de quoi, sur la requête dudit procureur fiscal, nous avons ordonné que les trois accusés demeureraient arrêtés et gardés dans leur maison comme prisonniers jusqu'à ce que les prisons de notre justice fussent en état, pour les y conduire. Nous les avons commis à Nicolas Prud'hom, l'un de nos sergents, à lui enjoint d'en faire bonne et fidèle garde et, à cette fin, se faire assister d'un autre sergent. » Ici se clôt l'enquête.

« Ladite Marguerite a fait sa marque après avoir déclaré ne savoir écrire ni signer, dont interpellée. » Cette marque de la pauvre fille est une croix faite d'une main tremblante, croix de sinistre présage. Sous cette croix, il y a la trace d'une larme.

La seconde pièce est un rapport du sergent Nicolas Prud'hom sur ce qui s'est passé la nuit dans la maison des accusés commis à sa garde. Jusqu'à minuit la mère et la fille sanglotèrent et se désespérèrent, se parlant bas et à mots coupés ; le père fit assez bonne figure ; il se coucha le premier, disant aux deux femmes, pour les consoler, que les justiciers de Bruyères ne voulaient pas la mort du pécheur. La fille ayant voulu descendre dans le jardin pour respirer au grand air, le sergent ne la laissa pas aller seule, il la suivit après s'être assuré de la clef des portes de la rue. Marguerite fit deux fois le tour du jardin en murmurant : *Lomproz ! Lomproz !*

Elle rentra par l'étable, demandant au sergent la grâce de faire une caresse à sa vache. Cette bête, l'ayant reconnue malgré la nuit, mugit joyeusement.

« Oh ! mon Dieu ! dit Marguerite, j'ai oublié de la traire ce soir ; – « preuve qu'elle est criminelle, dit le sergent dans son rapport ; car, sans cela, comment eût-elle oublié de traire sa vache ? »

Elle alla chercher la lampe, l'accrocha à la crèche, prit un escabeau d'une main, un seau de fer blanc de l'autre, et se mit à l'œuvre en parlant à la vache avec toute sorte de douceurs ; « ce qui prouve, dit le sergent, qu'elle n'a pas un mauvais naturel. »

Le tableau de Marguerite et de sa vache s'est peint dans ma mémoire pour longtemps avec des couleurs fraîches et charmantes. Je crois entendre le lait qui résonne dans le seau en jaillissant des mains de la pauvre fille. Je crois voir les grands yeux mélancoliques de la vache tournés vers Marguerite d'un air qui semble dire : Pourquoi viens-tu si tard ? Ô Paul Potter, que n'étiez-vous sergent de Bruyères ce soir-là ! Une belle fille qui se souvient de sa vache à son dernier jour de liberté, une belle vache qui donne son lait avec l'héroïque patience d'une mère, une lampe qui vacille pendue à la crèche, du sainfoin qui passe à travers les

solives, une botte d'herbe à demi fanée dans un coin de l'étable, une faux et une faucille accrochées au mur ; quel tableau digne de vous, ô Paul Potter ! Rien qu'à voir ce tableau, on eût respiré la saine odeur de l'étable.

Le croirez-vous ? Le sergent, qui n'était ni peintre ni poète, a rapporté la scène d'adieu de Marguerite à sa vache. Elle la flatta vingt fois sur le col. « Adieu, la Rousse ; qui donc aura soin de toi si je vais en prison ? qui donc prendra ma faucille pour te faire de l'herbe ? Je sais si bien où l'herbe est haute et bonne ! Qui donc prendra tes beaux pis dans ses mains sans t'impatisser ? Pauvre Rousse ! tu me regardais avec tant d'amitié quand je te chantais le *l'artingué*. Va, je ne chanterai plus jamais, jamais, jamais ! – « Preuve qu'elle est criminelle », observe encore l'impitoyable sergent, à qui sans doute on avait oublié d'offrir une de ces bonnes bouteilles de vin claret que récoltait Jehan Meurice dans ses vignes du mont de Parmailles.

Les pièces 3, 4, 5 et 6 sont des rapports de médecins nommés pour éclairer la justice sur le crime de Marguerite. Selon ces rapports, l'enfant est venu au monde vivant. « Soit par mauvaise volonté, soit par inexpérience, ladite Marguerite Meurice est coupable de la mort de son enfant. » Ces mots mauvaise volonté et surtout inexpérience ne vous semblent-ils pas d'un effet bien étrange ? Vous verrez que Marguerite sera condamnée pour inexpérience.

La 7^e pièce, écrite sur du papier timbré à 6 deniers le quart, est le voyage des accusés à la prison. En partant, Marguerite tomba agenouillée sur le seuil, priant sans doute le ciel de l'y ramener bientôt. Deux haies de curieux s'étaient formées sur son passage. On remarqua qu'elle avait pris le temps de s'habiller avec quelque recherche ; on augura de là qu'elle aimait la coquetterie. Quoique l'accusée fût belle, on la jugeait coupable par toutes ses actions.

La 8^e pièce est l'interrogatoire de Marguerite. Je reproduis mot à mot certain passage : « L'interrogatoire fait par nous, Jacques Buvry, maire de la haute, moyenne et basse justice de la ville et commune de Bruyères, à la requête du procureur fiscal de ladite justice, à Madeleine-Marguerite Meurice, que nous avons fait extraire des prisons de cette ville pour

comparoir devant nous. Du vingt-sixième jour de novembre seize cent soixante-seize, onze heures du matin, interrogée, ladite Marguerite de ses noms, surnoms, âge, condition et qualité, après serment par elle fait de dire la vérité, a dit qu'elle se nomme Madeleine-Marguerite Meurice, fille de Jehan Meurice et de Cyrille de Vesne, âgée de vingt-deux ans depuis les vendanges, qu'elle travaille aux vignes ou file au rouet. Interrogée si elle sait pourquoi elle est prisonnière avec ses père et mère, a dit qu'elle croit que c'est au sujet d'un enfant dont elle est accouchée, et qui était mort en naissant. Enquise si ses père et mère ont eu soin de l'instruire à la crainte de Dieu durant sa jeunesse, de l'obliger à ses devoirs de chrétienne et à la garde de son honneur, a dit que oui. Enquise si elle ne s'est pas abandonnée au péché, a dit qu'elle avait gardé son honneur jusqu'au quartier d'hiver de l'année 1675 ; qu'elle a été sollicitée par le nommé Lomproz, cavalier dans la compagnie de M. de Puys-Robert, qui était logé pour lors en leur maison ; qu'il la suivait partout, qu'il ne la laissait jamais revenir seule de la veillée, qu'elle l'avait aimé à son corps défendant ; enfin que, sur sa promesse de mariage, elle avait écouté ses sornettes, et qu'au lieu de l'épouser, il était parti ; qu'elle espérait toujours le voir revenir, mais qu'il reviendrait trop tard. »

Le reste de l'interrogatoire prouve que les justiciers de Bruyères étaient passablement curieux. Puisque l'enfant était là et que Marguerite avouait en être la mère, la justice n'avait à s'inquiéter que du crime et non du roman ; mais ici le roman affriolait dame justice ; elle le voulait lire chapitre par chapitre, sans en passer une page. Marguerite, par sa beauté, par ses larmes, et surtout par son silence, irritait encore cette curiosité coupable.

L'interrogatoire du père n'offre rien d'intéressant. Jehan Meurice se contenta de dire qu'il ne savait rien et qu'il n'avait rien vu ; aussi la justice ne le tint pas longtemps sur la sellette.

En sa qualité de femme, Cyrille de Vesne fut moins brève ; elle raconta, entre autres anecdotes, qu'elle avait brisé deux quenouilles sur l'épaule de Lomproz qui avait la fureur de tirer les verrous quand il était avec sa fille. Mais Lomproz se moquait d'elle et de ses quenouilles, il filait

le parfait amour sans s'inquiéter des colères maternelles. Il avait si bien pris l'habitude de suivre sa fille, qu'il ne la laissait pas même seule à l'étable à l'heure de traire la vache.

« À ce propos, interrompit le procureur, selon les bruits du voisinage, vous auriez un jour trouvé ledit Lomproz et ladite Marguerite enfermés dans l'étable ; vous auriez crié et frappé à la porte sans obtenir de réponse. Enfin, après plus d'une demi-heure d'attente, vous les auriez vus sortir en silence, l'un par ci, l'autre par là ; vous étant approchée de votre fille, vous auriez vu de la paille à son dos. » La mère répondit au procureur qu'en effet elle avait un jour vu que l'étable était fermée en dedans, qu'elle avait attendu à la porte, croyant surprendre bientôt Lomproz et sa fille, mais qu'elle s'était lassée d'attendre, que sa fille était revenue à la maison disant qu'elle sortait de la messe, que pour de la paille au dos, il n'y en avait pas un brin.

Après ces trois interrogatoires viennent les *informations* des témoins : la justice ne les réunissait pas comme aujourd'hui ; elle les appelait à sa barre l'un après l'autre ; chaque témoin faisait serment de dire la vérité, et déclarait n'être ni parent, ni allié, ni domestique du procureur non plus que des accusés. Le premier témoin entendu dans l'information s'appelle Jehanne Bloyart, laquelle se souvient qu'un jour de dimanche, étant à la messe de sa paroisse, elle entendit un bruit d'éperons résonner dans la nef, qu'ayant tourné la tête malgré sa dévotion, elle vit le cavalier Lomproz, autrefois en garnison à Bruyères ; que bientôt après, dans un banc voisin, elle vit Marguerite Meurice tomber faible ; qu'on la releva fort blême et pâline, après quoi elle sortit de l'église avant l'élévation du saint sacrement, ce qui fut un grand scandale. Pour prix de cette déposition, Jehanne Bloyart reçut cinq sous, selon la taxe.

Le second témoin, la veuve Goyenvalle, déposa que, durant les vendanges, Marguerite Meurice, qui vendangeait auprès d'elle, ne voulut pas, à l'heure du goûter, venir danser la ronde avec les autres ; sur quoi on lui dit que Lomproz l'avait bien changée, à quoi elle répondit avec émotion que, si Lomproz était là, elle n'irait pas danser davantage.

Le troisième témoin, c'est la sage-femme : passons vite.

Le quatrième, Marguerite Vignard, couturière de l'accusée, a déclaré que depuis huit mois elle a chez elle l'étoffe d'une brassière pour Marguerite ; qu'à diverses reprises elle avait voulu la tailler et la coudre, mais que, sollicitée de prendre mesure, Marguerite avait toujours voulu attendre.

Le cinquième, la veuve Tabouret, a dit qu'ayant ouï mal parler de Marguerite touchant sa galanterie avec Lomproz, elle l'avait un jour arrêtée par le bras, au pied d'une vigne, pour lui tenir ce petit discours maternel : « Ma pauvre fille, à tous péchés miséricorde. Il n'y a ici personne de trop ; nous sommes bien aise de vous avertir qu'on est pas pendue pour avoir fait un enfant, mais bien pour les défaire. » À cet avis, Marguerite avait tourné le dos avec sa fierté accoutumée.

Le sixième témoin, Élisabeth Vieillard, déposa qu'étant à broyer du chanvre près de la maison de l'accusée, elle avait plus d'une fois entendu disputer la mère et la fille au sujet de Lomproz ; le témoin se souvient aussi que le jour du départ de la compagnie de M. de Puys-Robert, quand les trompettes donnèrent le signal, Marguerite, qui était sur le pas de sa porte, devint fort pâle, mit ses mains sur ses yeux pour cacher ses larmes, et tomba faible en rentrant dans la maison. Un autre jour, le témoin vit Lomproz et Marguerite à la fenêtre ; Lomproz cueillait du raisin à la treille pour faire jaillir les plus beaux grains sur le cou de Marguerite.

Enfin le septième témoin est un nommé Antoine Estave, voiturier. Voici le résumé de sa déposition, qui est fort longue :

Un jour de l'automne 1676, qu'il était retenu par le mauvais temps à la Fère, où il avait conduit du vin, il entra dans un cabaret, le cabaret de *la Pomme rouge*, où grand nombre de soldats buvaient et chantaient. Il reconnut l'un d'eux pour l'avoir vu six mois auparavant à Bruyères. Il présidait ce soir-là une table de cavaliers de bonne mine qui avaient l'air de s'amuser pour leur argent. Ils étaient tous ivres plus ou moins, ce qui ne les empêchait pas de boire, Lomproz plus encore que les autres. On parlait galanterie ; c'était à qui mettrait en avant la plus belle prouesse. Entre autres folles aventures, Lomproz raconta celle-ci : « Depuis que je suis à la guerre, les plus belles brèches que j'aie faites à une place forte,

c'a été à Bruyères. La place forte, vigoureusement défendue, s'appelait Marguerite, bien nommée, sacrebleu ! une vraie fleur des champs. Quel minois enchanteur ! À voir ses yeux, vous eussiez dit deux pistolets armés par les amours, pétillants comme le petit vin blanc que nous avons bu ce matin. Et rose, et bien trousseée ! Mon cheval gris n'a pas une plus belle encolure. Et comme elle chantait bien ! et quelle gaieté ! Un vrai soleil levant ! Elle a pourtant pleuré une fois, oui, sacrebleu ! au point que je ne riais pas moi-même. Une larme par-ci par-là ne gâte pas une femme, au contraire. Par malheur il y avait une mère dans la maison : aussi que de temps de perdu et que de coups de quenouilles ! Je dis par malheur, je me trompe, car j'aime à enjamber des montagnes. L'amour a des bottes de sept lieues, il arrive toujours ; fermez-lui la porte au nez, il passera par la fenêtre. » Un des buveurs demanda à Lomproz s'il avait battu en retraite longtemps après le siège. « Six semaines après, à mon grand chagrin ; si la compagnie était restée plus longtemps à Bruyères, je crois que j'aurais fini par planter la vigne avec Marguerite. Sacrebleu, la belle fille ! Je suis allé pour la voir un jour de fête. Quand j'ai mis pied à terre, elle était à la messe ; ne pouvant entrer au cabaret pour l'attendre, je suis entré dans l'église. J'ai fait là une belle équipée. Quand elle m'a vu passer dans la nef, elle est tombée sur son banc, et on l'a emportée évanouie comme une princesse. J'ai eu beau rôder autour du jardin et l'attendre le soir à la salle où l'on danse, elle n'est pas venue. J'ai appris qu'elle était retenue au lit par ordonnance de médecin. Ah ! si j'avais été le médecin, moi ! Je n'ai pas perdu l'idée de la voir ; voilà les veillées qui reviennent, j'irai la surprendre un soir. On peut bien faire six lieues pour embrasser une aussi belle fille, et six lieues pour s'en souvenir. » Disant ces mots, le cavalier Lomproz releva sa moustache, se versa à boire et prit son verre ; mais, tout préoccupé sans doute de Marguerite, il oublia de boire.

« Du reste, ajoute le témoin en se retirant, il avait bien assez bu comme cela. »

Les autres témoins ne disent plus rien qui vaille la peine d'être reproduit. Il y a d'ailleurs des mémoires de médecin et des mémoires d'apothicaire que j'ai grande hâte de mettre de côté, non pas qu'ils

n'offrent un côté piquant à la curiosité, mais aujourd'hui on les entendrait à huis clos.

À la suite des interrogatoires et des informations, le procureur ordonna que les accusés et les témoins fussent confrontés. Cette confrontation n'offre rien de très-curieux. Seulement chaque fois qu'un témoin ose dire à Marguerite un mot insultant pour son honneur, elle se cabre dans sa fierté comme un beau cheval tourmenté par l'éperon.

Il n'avait fallu que dix jours à la justice de Bruyères pour amener le procès à ce point. Le 5 décembre, le procureur d'office déposa au greffe ses conclusions sur une feuille de papier cachetée et scellée aux armes de Bruyères. Je copie mot à mot la fin de cette pièce.

« Le procureur conclut à ce que, pour les cas résultants dudit procès, ladite Marguerite Meurice soit condamnée nu-tête et à genoux, et la corde au cou, faire amende honorable au-devant de la grand'porte de l'église de Bruyères ; elle sera conduite par l'exécuteur de la haute justice, où, ayant une torche ardente à la main, au pied un lien d'osier, elle demandera pardon à Dieu, à la commune de Bruyères et à sa justice, du fait énorme et exécrationnable par elle commis, pour ensuite être menée et conduite au lieu et place publique dudit Bruyères, en une potence qui y sera plantée, pour y être pendue et étranglée par le même exécuteur tant que mort s'ensuive, et aux regards desdits Meurice, ses père et mère, lesquels seront bannis à perpétuité des terres de la commune, aux injonctions de garder leur ban sous la peine de la hart, et qu'en outre ils seront condamnés solidairement en l'amende de mille livres envers la commune dudit Bruyères, et leurs biens acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra, sur iceux préalablement pris ladite amende. »

Certes, le procureur fiscal de la commune de Bruyères ne s'était pas laissé attendrir par les beaux yeux de Marguerite ; celui-là était un vrai procureur de la tête au cœur, ayant étudié la loi à la lettre sans s'inquiéter de l'esprit de la loi. Quelqu'un osera-t-il défendre Marguerite contre une sévérité pareille ? Il n'y a pas d'avocat à Bruyères, ce qui prouve en faveur de la ville. Mais un homme se présenta, je dis un homme, car il sentait son cœur battre dans sa poitrine. « Ce jourd'hui,

septième jour de décembre 1676, neuf heures du matin, par-devant nous Jacques Buvry, maire de la justice de la ville et commune de Bruyères, étant en l'auditoire dudit lieu assisté de M^e Claude Lerminier, notre lieutenant, M. Daniel Beffroy, Jehan Houssaye, Claude de Labre, Jehan d'Estrées, Bonaventure de la Campagne, qui se sont rendus audit auditoire à notre prière pour être présents et conseillers au prononcé du jugement du procès extraordinaire pendant par-devant nous. Pour procéder à un dernier interrogatoire, nous avons fait extraire par nos huissiers des prisons de cette ville Madeleine-Marguerite Meurice. Comme nous étions sur le point de faire cet interrogatoire final, nous avons été avertis que M. Claude Cauroy, prêtre, doyen et curé de ladite ville de Bruyères, souhaitait d'entrer dans l'auditoire pour nous faire quelque requête et remontrance ; sur quoi, ayant pris avis des conseillers, nous avons enjoint à l'huissier d'introduire le sieur Cauroy dans l'auditoire, lequel, étant comparu, nous a dit qu'il avait connaissance desdits accusés ; qu'il les tenait pour gens de bonne foi et fiers de leur honneur ; que la seule crainte d'être déshonorée avait empêché Marguerite de révéler sa grossesse à la justice ; que, puisqu'elle disait être accouchée d'un enfant mort, il la fallait croire et ne point admettre le crime d'infanticide ; que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui jugeait dans l'esprit de Dieu, ayant pardonné à la pécheresse et à la femme adultère, pardonnerait à Marguerite, la laissant ici-bas pleurer son malheur et invoquer la miséricorde divine, ajoutant, ledit sieur Cauroy, que son ministère l'obligeait à nous faire cette remontrance à l'heure où nous allions procéder au jugement, afin qu'en jugeant nous y puissions avoir égard. De laquelle remontrance et de l'avis des conseillers nous avons donné acte audit sieur Cauroy et ordonné qu'il demeurera joint au procès. »

Sans doute, la plaidoirie de cet avocat improvisé était plus touchante que ne l'a rapporté le greffier de la justice de Bruyères. Il paraît du reste qu'elle ne fut pas d'un grand succès sur l'esprit du juge et des conseillers.

Au dernier interrogatoire, qui n'apprit rien de nouveau, on demanda à Marguerite si elle n'avait rien à alléguer contre le maire qui allait la

juger sans appel. Elle répondit que non. On lui demanda encore si elle n'aimait mieux être jugée au siège présidial de Laon. Elle répondit que c'était bien assez de subir une fois les lenteurs et les angoisses de la justice ; que, quel que fût le jugement, elle s'y soumettrait. On fit venir sur la sellette son père et sa mère, qui répétèrent aussi ce qu'ils avaient déjà dit. D'après toutes leurs réponses, il n'est guère facile, à celui qui lit aujourd'hui les pièces du procès, de connaître la vérité sur la mort de l'enfant. Le maire était sans doute plus éclairé sur la cause, car il condamna Marguerite à être pendue ; il suivit, pour son jugement, les terribles conclusions du procureur.

Sur le jugement on voit encore la marque de Marguerite. Cette fois, soit que l'espoir en Dieu, soit que la rigueur des juges l'ait exaltée, elle traça la croix d'une main ferme. Pauvre fille, n'était-ce point assez de la condamner ? fallait-il encore la forcer de signer cet horrible jugement ?

La tradition plutôt que les pièces authentiques nous apprend la mort de cette pauvre Marguerite. Elle montra un courage héroïque. Seulement, au portail de l'église, pendant qu'elle faisait amende honorable, ayant entendu le nom de Lomproz courir dans la foule, la torche ardente lui échappa des mains ; elle la ressaisit, se releva sur-le-champ et se remit en route sur le chemin du supplice. Son père et sa mère jetaient les hauts cris : en vain ils suppliaient le bourreau et les sergents de les dispenser de ce déchirant spectacle, en vain ils prenaient le ciel à témoin de l'innocence de leur fille, en vain ils demandaient la grâce de l'embrasser encore ; leurs cris, leurs prières, leurs supplications, se perdaient dans les rumeurs de la foule.

Marguerite gardait le silence, levant les yeux au ciel ou jetant un triste sourire d'adieu à quelques-unes de ses compagnes, même à celles qui avaient déposé contre elle. Quoique fort pâle, elle était belle encore, belle de cette beauté qui s'approche du ciel. Elle n'avait demandé qu'une grâce au bourreau, celle de garder ses cheveux ; ce fut là sa dernière parure. Arrivée devant la potence, elle fit le signe de la croix. Le bourreau voulut la saisir pour la monter, elle leva la tête avec dédain et repoussa cet homme d'une main fière. Elle voulut monter toute seule, mais

pourtant elle n'en eut point la force. Au moment fatal, elle dénoua sa longue chevelure et s'en fit un voile noir, ne voulant pas sans doute que les spectateurs « présents à cette tragédie » pussent surprendre une contorsion sur sa belle figure.

Le soir de ce jour néfaste, grâce à la sollicitude du prêtre Claude Cauroy, on daigna enterrer la criminelle dans un coin du cimetière. Le jugement fut exécuté dans toute sa rigueur contre Jehan Meurice et Cyrille de Vesne. Après avoir pendu la fille, le bourreau, assisté de quatre sergents, conduisit le père et la mère au-delà du territoire. On voit encore aujourd'hui une grande pierre nommée la pierre bannissoire entre Bruyères et Laon. Là les bannis se reposaient, jetaient un dernier regard sur leur pays et priaient Dieu de les suivre dans le monde inconnu où ils allaient.

Lomproz oublia-t-il Marguerite dans d'autres aventures ? Revint-il à Bruyères pour la voir ? apprit-il son horrible supplice ? Passa-t-il, le cœur palpitant, devant cette maison égayée de deux ceps de vigne se rejoignant sur le pignon et mêlant leur feuillage touffu au-dessus de la fenêtre de Marguerite, cette fenêtre où lui-même avait cueilli du raisin noir pour faire jaillir les grains d'une main lutine sur les dents blanches de sa maîtresse qui se débattait en vain ? La tradition rapporte que la belle vache rousse pleura depuis le départ de Marguerite pour la prison jusqu'à l'heure de son supplice.

La maison de Jehan Meurice, longtemps inhabitée, a disparu tout à fait ; sur ses ruines, la maison du notaire s'élève aujourd'hui. Les armes *d'icelui*, c'est-à-dire le blason de cuivre doré, remplacent les deux ceps de vigne qui avaient formé une fraîche guirlande d'amour pour la pauvre Marguerite, quand elle se penchait à sa fenêtre à l'heure de la manœuvre, pour voir partir Lomproz ou pour l'attendre.

Arsène HOUSSAYE, *Romans, contes et voyages*, 1846.